

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Séance du jeudi 29 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à 20H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 21 février 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire.

**Sont présents:** Philippe RODRIGUE, François LAROZA, Magalie PESTEIL, Jean-Luc SOULHOL, Sylvie DAYMA, Philippe LAFAGE, Mathias MAZET, Jean-Baptiste ROY, Michel DELMAS, Marie LANDES, Sonia BAPST

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Sonia BAPST

---

**Ordre du jour:**

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Vote du Compte de Gestion de l'année 2023

Vote du Compte Administratif de l'année 2023

Affectation des résultats de l'année 2023 au Budget 2024

Demande de subvention de l'Ecole de Soulhol à Saint-Céré (voyage scolaire)

Affaires diverses : Préparation du Budget 2024 (subventions aux Associations, Taxes locales, Investissements...) -

Rétrocession d'une parcelle publique à une personne achetant un bien dans le bourg - Evolution du dossier "Pylône TDF"

**Approbation du PV de la séance précédente**

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

**Délibération n° 2024-01 en date du 29 Février 2024 portant sur une participation financière à une Association pour un voyage scolaire**

Monsieur le Maire soumet à l'ensemble du Conseil Municipal une demande de participation financière de l'Ecole Elémentaire Soulhol de SAINT-CERE, concernant un voyage scolaire de 2 jours à Toulouse fin Avril 2024. Deux élèves domiciliés dans notre commune participeront à ce voyage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à cette requête ;
- Fixe une aide financière de 100 € qui sera versée sous forme de subvention à l'Association des Parents d'élèves « Kermesse Amis de l'Ecole » organisant cet évènement ;
- Décide à cet effet d'inscrire un montant de 100 € à l'article 65748 du Budget Primitif 2024 ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

Fait en Mairie, le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le Maire,

Philippe RODRIGUE.

## **Délibération n° 2024-02 en date du 29 février 2024 portant sur le Vote du Compte de Gestion - année 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

Fait en Mairie de Belmont-Bretenoux, le 1er mars 2024.

Le Maire,

Philippe RODRIGUE.

## **Délibération n° 2024-03 en date du 29 février 2024 portant sur le Vote du Compte Administratif - Année 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François LAROZA, Adjoint au Maire :

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 723.50		113 833.05		115 556.55
Opérations exercice	34 018.87	59 223.36	177 686.17	226 145.18	211 705.04	285 368.54
Total	34 018.87	60 946.86	177 686.17	339 978.23	211 705.04	400 925.09
Résultat de clôture		26 927.99		162 292.06		189 220.05

Restes à réaliser	24 913.00				24 913.00	
Total cumulé	24 913.00	26 927.99		162 292.06	24 913.00	189 220.05
Résultat définitif		2 014.99		162 292.06		164 307.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

Fait en Mairie de Belmont-Bretenoux, le 1er mars 2024.

Le Maire-Adjoint,  
François LAROZA.

**Délibération n° 2024-04 en date du 29 février 2024 portant sur l'affectation des résultats de l'année 2023 au Budget 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 162 292.06 €**

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget 2024 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	113 833.05
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	41 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>48 459.01</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>162 292.06</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>162 292.06</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	162 292.06

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait en Mairie de Belmont-Bretenoux, le 1er mars 2024.

Le Maire, Philippe RODRIGUE.

**Délibération n° 2024-05 en date du 29 Février 2024 portant sur l'attribution de subventions aux Associations : Année 2024.**

Monsieur le Maire propose de fixer la liste des subventions communales attribuées à diverses Associations pour le budget communal de l'année 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal détermine la liste comme suit :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers à BRETENOUX : **100 €**
- Pompiers de SAINT-CERE : **100 €**
- BELMONT LOISIRS : **775 €**
- ENTRAIDE : **50 €**
- AFM TELETHON : **30 €**
- ANACR Canton de Bretenoux : **30 €**
- Société de Chasse de BELMONT : **250 €**
- ADSB BIARS (Dons du sang) : **50 €**
- Kermesse Amis de l'Ecole à St-Céré : **100 €**
- Divers (délibérations en cours d'année) : **600 €**
- Et décide d'inscrire ces sommes pour un montant global de **2085 €** à l'article **65748** du Budget 2024.

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait à Belmont-Bretenoux, le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le Maire, Philippe RODRIGUE.

**Affaires diverses**

a) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dossier concernant **la réfection du pont** sur le secteur de "La Ginèbre", sur la Voie Communale n°217, **est en cours** auprès des services de la Communauté de Communes "CAUVALDOR" ;

b) Il est convenu de changer les bâches du chapiteau, abimées lors des intempéries du 14 août 2023 et d'inscrire cette acquisition au budget 2024;

c) Monsieur le Maire contactera le Service Territorial Routier (STR) de Saint-Céré afin de mettre en place une déviation de la RD 43 lors des manifestations prévues par l'Association "Belmont Loisirs" le 15 Août 2024 (traversée du bourg interdite) ;

d) Monsieur le Maire déposera auprès des services de CAUVALDOR, dans le cadre du PLUiH, une demande de réserve foncière pour la création d'un pylône antenne-relais de téléphonie mobile à "La Momberte - Esclat".

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21H20.

Le secrétaire,

Le Maire,